

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>20 juin 2016</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>03</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Feuille de route régionale en faveur du développement des EMR</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Valérie FRIBOLLE</b>

---

---

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La feuille de route relative au développement des énergies marines renouvelables qui nous est proposée constitue à la fois une synthèse documentée et complète de la situation de cette industrie et des projets qu'elle porte en Bretagne et un document de cadrage pour la suite des actions à mener.

Les enjeux, cruciaux à plus d'un titre pour notre territoire, sont précisément rappelés. Il en va de nos emplois, de nos savoir-faire, de notre compétitivité et de notre pleine participation aux engagements nationaux et européens en matière environnementale.

A la lecture du document, il faut faire le désagréable constat du calendrier particulièrement long du déploiement de ces activités.

Ils sont, disons-le clairement, déconnectés de la capacité des entreprises bretonnes, petites et moyennes, à s'investir dans le suivi des opportunités qui pourraient découler de ces grands projets. Pour celles spécialisées sur ces activités, ces délais conduisent à menacer la survie même de l'entreprise. Nous perdons collectivement du temps et nous le perdons aussi face à nos concurrents étrangers. Les délais des différentes procédures favorisent les changements d'avis des acteurs de tous types, concernés, de près ou de loin, par les projets. Ils éloignent ou découragent les chefs d'entreprise potentiellement intégrés dans cette filière.

En outre, la Bretagne, sur ce sujet, est très largement dépendante des décisions prises à l'échelle nationale en matière de politique énergétique, notamment par les objectifs de volume ou la gestion des appels d'offre. Mais elle l'est aussi dans sa relation aux grands donneurs d'ordres, très peu présents sur son sol et positionnés, « d'entrée de jeu », à l'international.

Concrètement, des interrogations existent aujourd'hui quant à l'avenir industriel de la société ADWEN, face à des projets de rachats par Siemens ou General Electric. Des questions sont donc désormais posées sur la réalisation des turbines concernant le champ éolien offshore AILES MARINES à Saint-Brieuc. Là aussi, les projets prendront certainement encore du retard.

Pour autant, la Bretagne se bat avec ses armes. Et la dynamique engendrée a permis l'éclosion de projets et la mise en route de démonstrateurs.

Le projet d'un fonds de co-investissement à horizon 2017, doté d'une enveloppe FEDER comprise entre 8 et 12 millions d'euros, est une initiative importante pour répondre au besoin de sécurisation et de financement des projets de fermes pilotes pré-commerciales. Il contribuera à porter les projets bretons.

Aussi, cette dynamique doit se poursuivre, avec une gouvernance que nous constatons dorénavant plus resserrée autour d'un couple pilote/opérateurs associant BDI d'une part et clusters/CCI Bretagne d'autre part.

Il faudra dans ce cadre être vigilant à conserver un lien étroit avec le tissu de PME breton pour optimiser sa relation avec les donneurs d'ordre et avec les gestionnaires d'infrastructures, particulièrement sur le port de Brest.

Je vous remercie de votre attention